



Déclaration de la Valette (1998)

Ce fichier PDF contient un extrait de la publication *Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98): Rapport final*.
(Genève : UIT, 1998).

Ces extraits ont été préparés par le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT à partir du texte imprimé d'origine/d'un fichier électronique officiellement produit.

DECLARATION DE LA VALETTE

Eu égard à ce qui précède et compte tenu de la nécessité de fixer les objectifs futurs, la Conférence déclare que:

- a) Des progrès non négligeables ont été accomplis depuis la première Conférence mondiale de développement des télécommunications de 1994. La mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires (Chapitres II et III) a donné pour l'essentiel de bons résultats grâce à la collaboration de toutes les parties intéressées. Il est à noter que ce succès est dû fondamentalement aux efforts considérables entrepris par les pays eux-mêmes et aux contributions de leurs partenaires du développement (secteur public, secteur privé et organisations intergouvernementales) qui ont eu un effet catalyseur. Les Commissions d'études de l'UIT-D ont également contribué à enrichir beaucoup la somme de connaissances mise à la disposition de la communauté des télécommunications.

Les succès d'hier sont un grand encouragement pour toutes les parties prenantes au sein du Secteur qui vont s'efforcer de poursuivre leurs efforts au cours de la période à venir (1999-2003). Ces initiatives seront un facteur clé de la réussite du Plan d'action de La Valette.

- b) Le BDT devrait promouvoir une participation accrue du secteur privé aux activités de l'UIT-D et devrait faciliter la création de partenariats entre des gouvernements et des entreprises privées et entre des entreprises privées de pays en développement et de pays développés.
- c) Les télécommunications, en particulier les techniques de radiodiffusion sonore et télévisuelle, sont un élément essentiel du développement politique, économique, social et culturel. Elles constituent un moteur de la société et de l'économie mondiale qui transforme rapidement nos vies et favorise une meilleure compréhension entre les peuples. Elles jouent également un rôle important dans la protection de l'environnement et dans l'atténuation des catastrophes naturelles et autres. Toutes les parties prenantes sont instamment invitées à apporter leur contribution pour que tous les peuples puissent bénéficier de ces avantages.
- d) Les nouvelles technologies ont une incidence non négligeable sur l'expansion des télécommunications et peuvent permettre d'atténuer les disparités non seulement entre pays en développement et pays développés, mais également entre zones urbaines et zones rurales à l'intérieur d'un même pays.

La convergence entre les télécommunications, l'informatique et la radiodiffusion ainsi que les applications multimédias ouvrent de nouvelles perspectives au secteur en créant des possibilités pour le téléenseignement, la télémédecine, la protection de l'environnement et pour de nombreuses autres applications qui sont extrêmement bénéfiques pour le développement socio-économique.

L'adoption de solutions novatrices et d'une logique d'entreprise pour assurer le service rural ainsi que de technologies d'un meilleur rapport coût-efficacité donnera peut-être la possibilité de rentabiliser les services de télécommunication dans les zones rurales et isolées.

L'infrastructure mondiale de l'information (GII), dont Internet est un précurseur et la société mondiale de l'information (GIS) évoluent et devraient tenir compte des intérêts de toutes les nations, en particulier de ceux des pays en développement.

Les débouchés offerts par les technologies modernes devraient être pleinement exploités par le biais de la recherche-développement et d'applications technologiques novatrices afin de favoriser l'amélioration continue de nos conditions de vie.

- e) L'environnement du secteur des télécommunications est en pleine mutation. Les forces conjuguées de "la pression de la demande" et de "la poussée de l'offre" font des télécommunications l'un des grands secteurs porteurs de l'économie mondiale. Le secteur des télécommunications est en effet potentiellement extrêmement rentable pour tous les pays du monde. Cependant, l'expérience laisse à penser que dans les pays en développement, les bénéfices réinvestis dans le secteur ne sont pas suffisants pour financer tous les nouveaux projets puisque les réseaux sont insuffisamment développés et ne génèrent pas assez de liquidités.
- f) Les réformes sectorielles débouchant sur un renforcement de la participation du secteur privé et de la concurrence sont de nouvelles forces qui façonnent le développement des télécommunications. Ces nouveaux enjeux de la société de l'information et du nouvel environnement commercial,

accentués par les accords de l'OMC, mettent encore davantage à contribution les décideurs politiques, les instances de réglementation et les opérateurs qui doivent acquérir les compétences nécessaires à la gestion de ce nouvel environnement.

Le développement des ressources humaines devient, à cet égard, un facteur de réussite essentiel.

- g) Les gouvernements jouent un rôle fondamental dans le développement des télécommunications et sont instamment priés de mettre en place des politiques et des structures réglementaires appropriées afin de permettre à tous d'avoir un accès raisonnable aux services de télécommunication de base à un prix abordable.

Le cadre réglementaire devrait également permettre de créer un environnement stable et transparent, de promouvoir une concurrence loyale tout en protégeant l'intégrité des réseaux et de garantir les droits des usagers, des opérateurs et des investisseurs. Les politiques et stratégies de développement des télécommunications devraient refléter la tendance actuelle à l'utilisation par plusieurs services d'une plate-forme d'infrastructure commune.

- h) Les institutions de financement et d'investissement aux niveaux mondial, régional et national, sont instamment priées d'accorder une priorité élevée à l'expansion des télécommunications, particulièrement dans les pays en développement.

- i) L'UIT a un rôle particulier à jouer pour aider les décideurs à choisir les options pour adapter les politiques et les structures réglementaires aux besoins propres à chaque pays. Elle devrait collaborer avec les organisations régionales de télécommunication, avec les institutions de développement et de financement sur les plans international, régional et national, ainsi qu'avec le secteur privé, pour entreprendre de réformer le secteur comme il convient.

La présence régionale de l'UIT et la collaboration qui s'établit en synergie entre ses Secteurs de la normalisation, des radiocommunications et du développement seront très utiles pour injecter un nouveau dynamisme et une nouvelle vitalité dans le processus de transfert des connaissances et des technologies.

Il conviendrait de prier instamment l'UIT d'encourager le développement, l'expansion et l'exploitation des réseaux et des services de télécommunication, en particulier dans les pays en développement, compte tenu des activités des autres organes compétents, en renforçant les capacités de mise en oeuvre de nouveaux services et de nouvelles technologies dont le réseau Internet, les technologies mobiles et autres techniques hertziennes, le développement et la gestion des ressources humaines, la planification, la gestion, la mobilisation des ressources ainsi que la recherche-développement.

- j) L'UIT-D est invité à fournir des connaissances, des informations et des avis spécialisés aux pays en développement pour leur permettre d'accomplir des progrès significatifs dans le secteur des télécommunications.

En outre, l'UIT-D s'engage à encourager la prise en considération des rôles respectifs des hommes et des femmes dans ses programmes ainsi que l'adoption de mesures pour tenir compte des besoins d'autres acteurs de la société mondiale, comme les jeunes et les peuples autochtones.

La CMDT-98 a attiré l'attention de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs de l'UIT sur un certain nombre de questions urgentes, en particulier l'importance des télécommunications d'urgence, la nécessité d'adopter une convention internationale en la matière et la nécessité d'examiner d'urgence le problème du passage à l'an 2000. Elle a par ailleurs appelé l'attention sur un certain nombre de mécanismes que le Secteur du développement pourra utiliser pour faire progresser les objectifs du développement des télécommunications, en particulier ceux qui sont énoncés dans l'Avis B du Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 1998) et sur les possibilités qu'offrent les centres d'excellence financés par les excédents de recettes des expositions TELECOM de l'UIT.

La CMDT-98 a réaffirmé la détermination de l'UIT-D à centrer ses activités sur les principales facettes du développement des télécommunications, et notamment la réforme du secteur et de la réglementation, la réforme des taxes de répartition, la gestion des technologies, du financement, des investissements et des ressources humaines, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés (PMA). L'UIT est priée d'encourager et de soutenir les objectifs de service universel, d'accès mondial et de fixation équitable des prix.